

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 25 septembre 2019**

\*\*\*\*\*

**Absents excusés : Florence TESSON (pouvoir à Nathalie BESSON), Maïté ASSERAY, Franck DUBOIS, Sébastien JEAN, Cécile LE BRAS, Nicolas CASSANT.**

**Monsieur DAVID (GEOUEST) et Monsieur DUGAST (Architecte Urbaniste) présentent le projet de schéma d'aménagement du Plessis.**

**Le dépôt du permis d'aménager est prévu début octobre 2019. Parallèlement, l'appel d'offres travaux sera engagé pour permettre une détermination du prix de vente en fin d'année. La pré-commercialisation pourra avoir lieu lors du second trimestre 2020. Les constructions devraient pouvoir commencer à partir de septembre 2020.**

**Adoption du compte-rendu du 18 juillet : Madame DELAMURE signale une faute dans le lieu –dit « la Ribotière » et qu'il manque le délibéré dans le point sur l'intégration du hameau de la Guilmandière. Le compte-rendu sera donc ainsi modifié : « après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'intégration du hameau de la Guilmandière, dans l'agglomération ».**

<b>FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE</b>
---

**1- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF**

Dans le cadre de la restructuration du centre bourg, les acquisitions foncières se poursuivent et nécessitent un réajustement du budget. La dépense sera compensée par la cession à l'aménageur qui sera retenu.

Au regard de ces éléments, il est proposé de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Section d'investissement

Dépenses

2115- terrains bâtis..... 170 000

Recettes

Opération 12

2115..... 170 000

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de centre-bourg et notamment sur la maîtrise du foncier.

Monsieur le Maire précise qu'il a participé à une conférence organisée par la CCI sur les aménagements de cœur de bourg.

Le premier point pour réussir un projet, réside dans la maîtrise du foncier, ce qui est le cas à Venansault.

La phase de consultation pour la recherche d'un aménageur, est clôturée. L'offre reçue est en cours d'analyse. Une phase de négociation va ensuite être engagée. Il s'agit d'une opération complexe à équilibrer sur le plan financier pour un aménageur privé au regard de l'importance du poste de dépenses et de la faiblesse des recettes compte-tenu de la typologie des logements qui seront construits (majoritairement des logements sociaux). Il sera nécessaire de rechercher des financements pour améliorer l'équilibre de l'opération. Monsieur le Maire aurait souhaité recevoir plusieurs offres, pour permettre une comparaison, mais actuellement il y a de nombreux projets en cours et les promoteurs ne peuvent se positionner sur tous. Il ne s'agit pas d'un quartier résidentiel mais d'un projet de centre-bourg.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la commune est désormais dotée des équipements structurants nécessaires pour permettre d'accueillir le nombre d'habitants au rythme prévu dans le cadre du PLH d'ici à 10 ans.

Madame DELAMURE demande si des réunions avec les commerçants sont prévues.

Monsieur le Maire précise que les commerçants concernés ont tous été rencontrés à plusieurs reprises, en présence notamment du chargé de mission de Vendée Expansion. Des réunions seront organisées avec l'aménageur en direction principalement des commerçants impactés, mais aussi de l'association des artisans commerçants, ainsi que vers l'ensemble de la population.

Le projet sera présenté une fois les orientations retenues avec l'aménageur. Actuellement le projet est en phase administrative.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications telles que présentées.

## **2- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET CELLULE COMMERCIALE**

Faisant suite à la mise en place d'éclairage supplémentaire au centre commercial des Garennes, les portées de câbles ne sont pas suffisantes pour alimenter les projecteurs.

Le montant de la participation communale s'élève à 444 €.

Afin d'en permettre le règlement, il est proposé de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Section d'investissement

204..... 2 000

2135..... - 2000

Monsieur le Maire précise qu'une étude est en cours pour améliorer la configuration du centre commercial, afin de mettre les commerces en valeur.

La restructuration du secteur des Acacias sera réalisée à plus long terme. Il faut donc permettre au centre commercial de se redynamiser.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications présentées, à l'unanimité.

## **3- DEMANDE DE SUBVENTION UNE NAISSANCE /UN ARBRE**

Depuis l'an passé la commune a décidé de mettre en place l'action « jeunes pousses » pour permettre la plantation d'un arbre par enfant né dans l'année.

L'idée est de constituer un verger entre le lotissement des Pommiers et le parc animalier, en poursuivant cette opération chaque année.

La Région des Pays de Loire au travers de l'opération « Un arbre-un enfant », peut participer au financement de l'opération, considérant que l'arbre incarne le cercle vertueux promu par la Région, au titre de son rôle dans la préservation de l'environnement, du développement économique et de la qualité du cadre de vie.

Il est proposé de solliciter l'aide financière de la Région des Pays de Loire. Le montant de la subvention s'élève à 15 € par arbre.

Madame RACINEUX précise que sur 2018 il y a eu 49 naissances. L'aide sera versée en fonction du nombre réel de naissances.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide de la Région.

## **4- REFACTURATION DU VOYAGE A PARIS AUX MEMBRES DU CONSEIL DES SAGES ET ANCIENS COMBATTANTS**

Les enfants du CME sont allés à Paris au mois de juin pour raviver la flamme sous l'arc de triomphe. Certains élus et membres des UNC et du Conseil des SAGES avaient exprimé le souhait de participer à ce déplacement. Il avait été convenu que la journée serait offerte aux enfants, mais que les adultes participeraient à hauteur du coût de revient (car, bateaux –mouche, repas sur l'autoroute).

Il est proposé de refacturer le coût par personne de 78 € aux adultes participants.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

## **5-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Le secteur du Plessis est classé en IAU au PLU afin de permettre l'aménagement d'un lotissement d'habitation.

Le bureau d'études GEOUEST a été mandaté pour établir le permis d'aménager et ainsi définir le schéma d'aménagement de ce secteur.

Une voie de desserte est prévue et doit relier la RD 42 dite « route de Beaulieu » à la route de Landeronde.

Afin de sécuriser l'accès des usagers de cette voie sur la route de Beaulieu, le schéma d'aménagement prévoit la création d'un giratoire sur la RD42 à sa jonction avec le lotissement du Plessis.

Cet aménagement peut être éligible au subventionnement du Département de la Vendée dans le cadre du dispositif « amendes de police ».

Après délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter ladite subvention.

## PERSONNEL COMMUNAL

### 1-CONTRAT PARCOURS EMPLOI- COMPETENCE

Dans la cadre de la restructuration des services liée au départ de l'agent « urbanisme », un agent d'accueil a été recruté sous contrat par l'intermédiaire du service de remplacement du centre de gestion. Considérant qu'il s'agit d'un poste permanent et que l'agent en poste - qui donne entière satisfaction- est éligible au contrat PEC, il est proposé de créer un poste à temps complet dans le cadre du dispositif « parcours-emploi-compétence », à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Madame OUVRARD précise qu'il s'agit d'un contrat aidé à hauteur de 40% sur 20 h semaine. Au terme des 12 mois de contrat PEC, l'agent sera stagiairisé.

Madame CHARTEAU demande pourquoi le contrat ne serait pas reconduit pour une période de 12 mois.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un souci d'égalité de traitement avec les agents précédemment recrutés sous contrat, qui ont été stagiairisés au terme de deux contrats de 6 mois. L'objectif est d'assurer la pérennisation de l'agent. Monsieur le Maire précise par ailleurs, que Laura s'implique dans ses fonctions à l'urbanisme et a engagé la montée en compétence en s'inscrivant à la formation d'instructeur. Camille a pris le relais au niveau du secrétariat technique. Marina, recrutée à l'accueil, assure ses missions du mardi au samedi, ce qui permet un meilleur suivi des dossiers.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste en contrat PEC, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée de 12 mois.

## URBANISME – ENVIRONNEMENT

### 1- TRANSFERT DE VOIE PERMIS D'AMENAGER RUE DES CHARPENTIERIS

Les conjoints BARRETEAU commercialisent le lotissement Barreteau (rue des Charpentiers) et sollicitent le transfert des équipements communs dans le domaine communal.

Il est proposé de procéder au transfert des voiries, installation d'éclairage et espaces verts communs, dans le domaine public communal.

A l'achèvement des travaux, un état des lieux précis des éléments sera réalisé avant transfert.

Monsieur le Maire précise qu'il a été convenu préalablement avec l'aménageur que le mobilier urbain (candélabres..) sera conforme à ce que la commune installe habituellement, afin qu'il y ait uniformité des équipements. La commune a également posé des critères de qualité. Le transfert ne sera effectif qu'après réception des travaux.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide la convention telle que présentée, à l'unanimité.

### 2-INSRIPTION DE SENTIER AU PDIPR

Le comité départemental de randonnée souhaite procéder à la refonte du sentier GR 364 qui passera par Venansault sur les sentiers actuellement utilisés par « Entre Yon et Vie ».

Il est proposé d'accéder à la demande du comité départemental de randonnée.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.